

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP2008-4-2-2
Séance du vendredi 4 avril 2008

Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Institut National de la Recherche Agronomique - Centre de COLMAR Projet VEGOIA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008/1-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 170 000 € à l'Institut National de la Recherche Agronomique – Centre de COLMAR pour le projet VEGOIA,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 103301, nature 20411, fonction 23 du budget départemental,
- ❖ Approuve la convention, jointe au rapport, précisant les modalités de versement de la subvention départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions